



# REGLEMENT D'EPREUVE CHALLENGE TRANSJU EDITION 2024

---

## 1- DEFINITION DE L'EVENEMENT

---

**Le challenge Transju** est un challenge annuel organisé par Trans'Organisation cumulant la participation aux 3 évènements Transju de l'année en cours : Transju / Transju'Trails /Transju'Cyclo.

La participation à, au moins une course des 3 événements\* annuels Transju, donne droit à une réduction de 10% (hors option) sur le dernier de l'année, à savoir la Transju'Cyclo.

Le vainqueur du challenge ayant remporté le classement des 3 grandes épreuves Transju (Transjurassienne / Trail 82km / Cyclo 150km) Homme et Femme se verra remporter la Mythique Cloche Transju.

\*exception : se référer partie 3 - Annulation

---

## 2 – INSCRIPTIONS ET TARIFS

---

### 2.1 CONDITION DE PARTICIPATION

La participation à au moins 1 épreuve par événement (listée ci-dessous), donne droit à la participation au Challenge Transju.

Lors de votre inscription au dernier événement Transju de l'année en cours (à savoir une épreuve de la Transju'Cyclo) une réduction automatique de 10% sera alors appliquée au montant de celle-ci, hors option. \*

La réduction s'applique sur le tarif course et non le montant global de votre panier.

Les temps réels effectués sur chacune des 3 courses du challenge, seront additionnés pour le classement.

Une remise des prix propre au challenge, récompensera le meilleur Homme et la meilleure Femme des 3 évènements.

*\*Attention à bien remplir les mêmes informations lors de vos différentes inscriptions (NOM – Prénom – mail).*

## TRANSJU 10 & 11.02.2024

Jour	Course	Distance	DEPART	Style	Catégories	Compétition
SAMEDI	La Transju'Classic 50	50 km	Les Rousses	Classic	Sen – M12	OUI
	La Transju'Classic 25	25 km	Chapelle-des-Bois	Classic	U20 – M12	OUI
	La Rando Classic 20	20 km	Chapelle-des-Bois	Classic	U18 – M12	NON
DIMANCHE	La Transjurassienne	50 km	Chapelle-des-Bois	skating	Sen – M12	OUI
	La Transju'Skating 50	50 km	Les Rousses	skating	Sen – M12	OUI
	La Transju'Skating 25	25 km	Chapelle-des-Bois	skating	U20 – M12	OUI
	La Rando Skating 20	20 km	Chapelle-des-Bois	skating	U18 – M12	NON

ANNULEE

## TRANSJU'TRAILS 02.06.2024

COURSES	DISTANCE	DEPART	ARRIVEE	CATEGORIE	HEURE	JOUR
Le 82 km de la Transju'trail	82 km	Les Rousses	Les Rousses	Esp – M10	4h	DIMANCHE
Le 62 km de la Transju'trail	62 km	Les Rousses	Les Rousses	Esp – M10	5h	DIMANCHE
Le 42 km de La Transju'trail	42 km	Morez	Les Rousses	Esp – M10	9h	DIMANCHE
Le 25 km de La Transju'trail	25 km	Prémanon	Les Rousses	Jun – M10	11h	DIMANCHE
Le 15 km de la Transju'trail	15 km	Le Balancier	Les Rousses	Cad - M10	10h20	DIMANCHE
Le 10 km de La Transju'trail	10 km	Les Rousses	Les Rousses	Cad - M10	10h30	DIMANCHE
La randonnée de La Transju'trail 15 km	15 km	Le Balancier	Les Rousses		9H30	DIMANCHE

## TRANSJU'CYCLO 07 & 08.09.2024

*(inscription remise de 10% hors options)*

Epreuve	Date et heure de départ	Km	Dénivelé	Catégories	Compétition
La Transju'Cyclo 70 km	Dimanche 08 septembre à 10h30	60	1000 m	A partir de 15 ans*	OUI
La Transju'Rando 70 km	Dimanche 08 septembre à 11h	60	1000 m	A partir de 15 ans*	NON
La Transju'Cyclo 110 km	Dimanche 08 septembre à 8h30	100	1600 m	A partir de 18 ans*	OUI
La Transju'Cyclo 160km	Dimanche 08 septembre à 8h30	150	2250 m	A partir de 18 ans*	OUI
La Transju'Rando itinérante (2jours)	07 & 08 septembre à 12h30	220	3000 m	A partir de 18 ans*	NON

---

## 3 – ANNULATION

---

### **3.1 ANNULATION DE LA PART DU COUREUR**

En cas d'annulation de sa participation par le coureur, l'organisateur ne procède à aucun remboursement. Il est fortement conseillé de souscrire l'assurance de notre **partenaire BETICKETING** qui vous permet d'être, **sous certaines conditions définies par l'Assureur**, remboursé de 80% du montant des droits d'inscription (hors options et frais de services).

La souscription se fait sur la plateforme au moment l'inscription.

La demande de remboursement se fera via une interface dédiée à laquelle vous aurez accès via votre contrat d'assurance. Il vous sera demandé quelques informations pour valider ce remboursement. Pour toute question sur l'assurance annulation, envoyez un mail à : [beticketing@assur-connect.com](mailto:beticketing@assur-connect.com)

**En savoir plus sur les conditions d'annulation :** <https://claimticketing.assur-connect.com/conditions>

**L'annulation et la non-participation du coureur à une des épreuves inscrites au Challenge, conduit ce dernier hors challenge, disqualifié**

### **3.2 ANNULATION DE LA PART DE L'ORGANISATEUR**

En cas de force majeure, indépendant de la volonté de l'Organisateur, mettant en danger la sécurité des participants, des officiels et des bénévoles, une ou des épreuves pourra être annulée, même si celle-ci est en cours.

Si cette décision survient sur ordre des services de l'état, l'organisateur est déchargé de tout recours des engagés et aucun remboursement ne sera effectué.

➤ En cas d'annulation de la part de l'organisateur pour tout motif

Pour toutes les courses, il n'y aura pas de remboursement mais il est proposé à tous les participants de reporter leur inscription sur l'année suivante.

Aucun point n'est alors attribué au classement du Challenge.

➤ En cas d'annulation le jour de la course pour cas de force majeur

Aucun remboursement ne sera effectué. La totalité des frais étant déjà engagés par l'organisateur.

**\*: challenge effectif en cas d'annulation d'un événement, de la part de l'organisateur, dans l'année en cours. A partir de deux annulations, le challenge pour l'année en cours est alors annulé.**

### **3.3 CHANGEMENT DE DOSSARD**

Le coureur n'a **en aucun cas** la possibilité de transférer ses droits d'inscription à un autre concurrent.

Le challenge étant personnel et la participation nominative, le concurrent s'engage à se présenter personnellement aux départs des différentes courses du challenge aux quelles il est inscrit.

Le cas échéant, le coureur transférer ses droits où son identité sans nous en informer, se verra automatiquement disqualifié du challenge.

---

## **4 - CHRONOMETRAGE**

---

### **4.1 CHRONOMETRAGE**

Une puce de chronométrage vous sera donnée avec votre enveloppe coureur, au retrait des dossards.

En cas de détérioration du dossard ou de la puce, empêchant sa détection, le participant ne pourra pas porter réclamation. L'organisateur ne sera pas tenu pour responsable.

---

## **5 – OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS / RECLAMATION**

---

### **5.1 RECLAMATION ET RECOURS**

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats sur le stade d'arrivée.

---

## **6 – PROTOCOLE / PRIX ET RECOMPENSES**

---

Au terme du challenge, le temps réel effectué sur chaque course référente est retenu et additionné à celui de la dernière course du challenge à savoir la Transju'Cyclo.

Le classement du challenge comptera alors l'addition de 3 temps réel (2 en cas d'annulation d'un évènement).

**Le coureur ayant le temps le plus court à une fois les épreuves du challenge additionnées, remporte le classement.**

Un classement spécial Challenge sera établi et communiqué lors du dernier évènement de l'année en cours à savoir la Transju'Cyclo, une fois les concurrents arrivés et leur temps additionné.

Le 1<sup>er</sup> Homme et la 1<sup>ere</sup> femmes seront récompensés.

**Les 2 vainqueurs du Challenge se verront remettre la mythique Cloche Transju.**

La présence des vainqueurs récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence sans motif accepté par le Comité d'Organisation, les prix seront acquis par l'organisateur.

La répartition des dotations est ensuite à la libre appréciation de l'organisateur.

Le détail des coureurs récompensés et les horaires de remise des prix sont disponibles sur le site [www.latransju.com](http://www.latransju.com).

Le comité d'organisation se réserve le droit de mettre en place un challenge sportif sur avis du Directeur de course et pouvant donner lieu à une récompense supplémentaire, et possiblement en numéraire et de l'annuler en cas de modification du parcours, support de ce challenge.

---

## **10 – INFORMATIONS PRATIQUES**

---

Les informations pratiques concernant le transport, les ravitaillements, la circulation, etc. sont disponibles sur [www.latransju.com](http://www.latransju.com).

---

## **11 – DROIT D'IMAGE ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

---

### **11.1 DROITS D'IMAGE**

Par son inscription, chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves Transju ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves Transju, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **11.2 REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES**

Conformément à la loi sur le RGPD du 25 mai 2018, les détails personnels des concurrents seront utilisés dans la base de données des coureurs, pour les archives, les listes de départ et de résultats, le service photo, les différents journaux et magazines partenaires, l'envoi des newsletters d'information, uniquement traités par la personne responsable au sein de Trans'Organisation. Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

---

## **12 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

---

Trans'Organisation est engagée dans une démarche responsable afin de devenir un acteur majeur de notre territoire. Tous les participants s'engagent dès lors à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés.

Ils s'engagent à ne rien jeter sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement où des sacs sont prévus à cet effet. Les parcours sont balisés, il est donc impératif de les suivre, sans les couper, cela entraînerait un potentiel dérangement de l'espace naturel et une disqualification.

---

## **13 – VALIDATION DU REGLEMENT**

---

### **13.1 ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Les concurrents doivent lire et accepter le présent règlement. En s'inscrivant chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et l'accepter sans réserve.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de matériels au cours des transports, avant, pendant et après l'épreuve et non placés sous sa garde ou au cours de la course.

### **13.2 MODIFICATION DU REGLEMENT**

Le Comité d'Epreuve se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement en fonction des circonstances qui, éventuellement, pourraient se présenter.

Le Jury pourra prendre toutes les dispositions non prévues au présent règlement. En particulier, il se réservera le droit de modifier le départ ou l'itinéraire si les conditions le justifient. Le Jury se réservera également le droit de modifier les horaires en fonction des conditions météorologiques.

### **13.3 INTERPRETATION DU REGLEMENT**

Le Comité d'Organisation et le Jury ont compétence pour décider sur tous les cas non prévus par le présent règlement.